Maryvonne de Saint-Pulgent : « Le patrimoine gêne, il est perçu comme contraire au progrès et à la modernité »

Article rédigé par *Causeur*, le *03 mai 2019*

Source [Causeur] Selon Maryvonne de Saint-Pulgent, ancienne directrice du patrimoine au ministère de la Culture et de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Notre-Dame doit être restaurée dans son dernier état connu. Ce qui ne veut pas forcément dire une restitution à l'identique…

***Causeur*. Au lendemain de l'incendie de Notre-Dame de Paris, le président de la République s'est engagé à « rebâtir » la cathédrale. Faut-il la reconstruire, la restaurer ou la rebâtir ?**

Maryvonne de Saint-Pulgent. Clairement, ce chantier est une restauration ! Parler de reconstruction n'est pas du tout conforme aux principes du patrimoine. Dans le patrimoine, on ne ravale pas, on ne reconstruit pas, on restaure selon les principes de la charte de Venise et en respectant les procédures mises en place par la loi de 1913 et inscrites dans le Code du patrimoine. Suivant ces principes, il faut chercher autant que faire se peut à restaurer le dernier état cohérent connu et certain. Ce qui ne veut pas dire une restitution à l'identique dans ses moindres détails.

Il est très important de garder la silhouette, célèbre et particulière, de Notre-Dame : le chevet, les arcs-boutants et les pignons, la grande façade sur le parvis et la flèche de Viollet-le-Duc, qui fait partie du dernier état cohérent connu de la cathédrale. Certes, ce n'est pas la flèche d'origine, mais celle-ci était très mal documentée au moment de l'intervention de Viollet-le-Duc, qui avait donc le choix entre un pastiche incertain et une création. Aujourd'hui, la flèche de Viollet-le-Duc est inscrite pour le monde entier dans le ciel de Paris, elle est parfaitement documentée et on peut donc la restituer telle qu'elle était !

On peut, mais le doit-on absolument ?

Au regard de la charte de Venise, que la France a ratifiée et doit donc respecter, oui. J'observe aussi que la cathédrale a été classée « monument historique » et classée au patrimoine mondial de l'Unesco avec la flèche de Viollet-le-Duc. Quoi qu'on pense esthétiquement de Viollet-le-Duc, il appartient à l'histoire de l'architecture française et à celle du patrimoine : il a inventé la fonction d' « architecte en chef des monuments historiques ». On fait litière de cette histoire en affirmant qu'on pourrait se passer de Viollet-le-Duc, parce qu'il n'est pas d'origine.

Mais pourquoi ne pas revenir à la cathédrale d'origine ?

C'est une impasse ! Il y a des tas d'autres choses dans la cathédrale qui ne sont pas d'origine, à commencer par la série des rois sur la façade qui a remplacé les rois de Judée, détruits pendant la Révolution, qui date aussi de l'époque Viollet-le-Duc. Le décor intérieur de la cathédrale ne l'est pas non plus. Le chœur de Notre-Dame est tout à fait particulier puisqu'il n'y a pas de croix, mais une Pietà, encore un ajout tardif qui date du règne de Louis XIV ! De même pour les stalles, dont les magnifiques boiseries sont sans doute très abîmées par l'eau et l'incendie et qu'il faudra restaurer très soigneusement. Les vitraux ne sont pas tous médiévaux, le grand orgue de Cavaillé-Coll est très largement remanié, une partie seulement de ses jeux sont d'origine… On dirait que l'on concentre sur la flèche de Viollet-le-Duc tout le désir de se débarrasser de tout ce qui ne serait pas d'origine, et surtout du XIXe siècle. Mais dans ce cas, il faut revenir à la cathédrale gothique pure et retirer tous les apports successifs. C'est exactement ce que la charte de Venise proscrit.

L'idée d'un ajout du XXIe siècle vous horrifie ?

Si on veut faire un geste architectural du XXIe siècle sur la cathédrale, écoutons Jean Nouvel, un de nos plus grands architectes, qui a déclaré être tout à fait d'accord pour faire un apport, mais pas pour remplacer Viollet-le-Duc. Voyons s'il y a la place de faire ce geste architectural ailleurs, et pas seulement pour rendre ce patrimoine « respectable » selon nos critères modernes. Si on avait besoin, pour des raisons purement fonctionnelles, de créer quelque chose de neuf à Notre-Dame, le recours à un apport architectural contemporain se justifierait dans le respect du monument. Mais je n'en vois pas l'utilité pour l'instant.

Et puis, il y a des éléments de décor et des œuvres qui ont été totalement détruits, vitraux et tableaux notamment. Là, il y a la place pour des commandes contemporaines.

Quels principes guident la restauration des éléments non visibles d'un monument comme la charpente, la structure et les matériaux ? A-t-on plus de marges de manœuvre par rapport au dernier état cohérent connu ?

Oui, car la Charte préconise aussi de préserver le monument dans son avenir.

J'ai eu à traiter cette question quand on a restauré le parlement de Bretagne, dont la toiture avait en grande partie disparu. L'incendie a complètement détruit la grande charpente de chêne, un véritable chef-d'œuvre de charpenterie du XVIIe avec une magnifique voûte en berceau renversé au-dessus de la salle des pas-perdus du palais de justice. Nous avons renoncé à restituer cette charpente et ce plafond, pour des raisons de sécurité notamment. Nous l'avons remplacée par une charpente métallique plus légère et moins encombrante, ce qui nous a permis d'aménager le comble et de le rendre visitable, et même utilisable : la cour d'appel de Rennes qui y siège en a profité pour créer des bureaux supplémentaires.

La charpente en bois de Notre-Dame a quand même tenu sept ou huit siècles, ce qu'on ne peut pas (encore) dire des techniques modernes…

Mais le bois brûle tout de même plus facilement que le métal ou la pierre… Raison pour laquelle il nous reste très peu de charpentes médiévales : presque toutes ont brûlé !… Il y a aussi des raisons d'ordre pratique : pour refaire la charpente de Notre-Dame, il faut des bois en état d'être mis en œuvre, dans des quantités phénoménales. Autant on a pu anticiper lors de la construction de la cathédrale pour préparer les arbres, les faire sécher comme il faut, les mettre en œuvre de façon soigneuse, autant là, on n'a pas le temps ! Si on veut reconstruire en cinq ans, je ne vois pas comment on peut faire. Et on ne peut pas non plus aller chercher du bois partout dans le monde, qui n'aurait pas la même consistance, le même âge… Personnellement, je peux comprendre les arguments en faveur de matériaux plus légers, plus faciles à assembler et permettant d'améliorer la circulation dans les combles, donc d'assurer une sécurité supérieure de l'édifice. Le bâti de la cathédrale a été fragilisé par l'incendie et on risque fort de voir apparaître de nouveaux désordres dans les semaines qui viennent, outre les pignons qu'il a fallu étayer. Dans ces conditions, recourir à une charpente plus légère présente également des avantages du point de vue fonctionnel.

Sauf erreur de ma part, depuis quarante ans, aucune des grandes charpentes en bois détruites lors d'un incendie n'a été remplacée par une charpente à l'identique.

C'est une impasse ! Il y a des tas d'autres choses dans la cathédrale qui ne sont pas d'origine, à commencer par la série des rois sur la façade qui a remplacé les rois de Judée, détruits pendant la Révolution, qui date aussi de l'époque Viollet-le-Duc. Le décor intérieur de la cathédrale ne l'est pas non plus. Le chœur de Notre-Dame est tout à fait particulier puisqu'il n'y a pas de croix, mais une Pietà, encore un ajout tardif qui date du règne de Louis XIV ! De même pour les stalles, dont les magnifiques boiseries sont sans doute très abîmées par l'eau et l'incendie et qu'il faudra restaurer très soigneusement. Les vitraux ne sont pas tous médiévaux, le grand orgue de Cavaillé-Coll est très largement remanié, une partie seulement de ses jeux sont d'origine… On dirait que l'on concentre sur la flèche de Viollet-le-Duc tout le désir de se débarrasser de tout ce qui ne serait pas d'origine, et surtout du XIXe siècle. Mais dans ce cas, il faut revenir à la cathédrale gothique pure et retirer tous les apports successifs. C'est exactement ce que la charte de Venise proscrit.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici